

Laissez faire... ou plutôt non, agissez, vous qui vous prétendez amis des hommes; préparez la voie au nouveau Messie de l'humanité, ou plutôt au complément de la mission du Fils de l'homme, qui a bien dit que son royaume n'était pas de ce monde, mais qui n'a pas dit, que je sache, qu'on devrait être chrétien en fait de morale privée, mais qu'on pouvait être païen en fait de morale politique ou sociale. Aidez donc à l'œuvre de Dieu;... oui de Dieu, qui, sans distinction aucune, comme il le fait des rayons de son soleil, départ les ames princièrees aux toits les plus humbles tout comme aux lambris dorés. L'égalité est de Dieu; le privilège est de l'homme. Dieu a fait une hiérarchie, celle des intelligences; l'homme a fait celle des écus. Qui doit finalement l'emporter? Répondez, jeunesse aux nobles aspirations; est-ce l'homme ou Dieu?

4^e Exception en tout ou en partie, en faveur des localités pauvres, de fournir une somme égale à l'allocation législative. S'il pouvait exister dans l'esprit de quelqu'un des doutes sur la pénurie de certains endroits, sur la dureté qu'il y aurait à exiger d'eux la contribution recensée par la loi, je renverrais aux cahiers du dernier recensement. J'ai pris la peine de faire des recherches à cette source, et j'ai été surpris de voir le peu de ressources à la disposition de certaines localités. Je suis assez enclin à croire que les gens ont été, sous l'influence de folles appréhensions, portés à donner de leurs moyens des états plutôt réduits qu'exagérés. Il le faut bien, car sans cela on ne saurait expliquer comment la population peut subsister sur plusieurs points. Mais en faisant même une addition considérable, vous resterez encore en présence d'une grande pénurie. Je sais aussi que cette pauvreté est le résultat de l'imprévoyance et de l'ignorance; mais cette application du fait ne le fera pas disparaître: c'est l'œuvre de l'éducation seule. Répandez donc l'éducation avec les moyens, que vous avez sans pressurer le peuple. Enseignez-lui la prévoyance et les moyens d'exploiter les ressources du sol avec plus d'avantage, et alors il contribuera sans se gêner, sans murmurer, avec empressement même, au soutien de l'éducation. Il fera plus encore, c'est que, nous forme de droits de douane et autres revenus publics, il remboursera avec usure, à votre caisse provinciale, ce que vous aurez avancé pour son instruction. C'est donc une bonne spéculation que d'employer des fonds à l'éducation du peuple? Eh! oui, c'est une des consommations les plus productives que puisse faire l'état, et je ne craindrais pas de la mettre en parallèle avec les meilleurs placements du fameux million et demi. Tel est l'arrangement admirable de la Providence, que le bien moral, soit public, soit privé, trouve sa récompense dans un avantage matériel plus ou moins prochain, mais toujours assuré. Faisons donc partout et en tout temps ce qui est bien, ce qui est juste, soyons assurés qu'il ne peut en résulter que de l'avantage réel. En France on dit: "Fais ce que dois, advienne que pourra." C'est chevaleresque, c'est beau. J'aime mieux cependant, pour le commun des hommes, l'adage anglais: "Honesty is the best policy." C'est plus tangible, plus pratique, plus conforme à la nature humaine. A propos, on a dit que les proverbes sont la sagesse des nations; ne trouvez-vous pas que les deux que nous venons de citer peignent assez bien le caractère des deux nations, auxquelles ils appartiennent.

Je crois vous en avoir dit assez pour vous donner une idée claire des réformes ou changements que je désire voir s'opérer dans notre système d'éducation primaire. Si ces idées sont accueillies, il ne restera plus qu'à les rédiger sous la forme d'un projet de loi. Mais, pour éviter l'erreur qu'on commet en 1841, je voudrais qu'un pareil projet de loi, une fois préparé, fût laissé sur le bureau de l'Assemblée législative jusqu'à la session alors prochaine, afin que, dans l'intervalle, tous les amis éclairés de l'éducation eussent occasion de l'examiner à loisir, de suggérer les améliorations dont il serait susceptible, même de se prononcer contre et de proposer un système meilleur. Il vaut mieux, en pareil cas, remettre d'une année la passation d'une loi, que de courir le risque de perdre six années avec un système défectueux, inefficace, comme on l'a déjà fait.

Il est question quelque part, à ce qu'il paraît, de revenir au système de la contribution volontaire, au moyen duquel on espère reconquérir le peuple avec l'éducation. On parviendra à ce but, je pense; mais qu'on réussisse avec ce système à créer des fonds certains et permanents, c'est ce que je ne pense pas. L'effet de ce système sera nécessairement de faire peser toute la charge sur un nombre limité de zélés amis de l'éducation dans chaque endroit. Cela ira bien pendant une ou deux années, mais ces généreux contributeurs se lassent. À la fin, et la caisse des écoles restera vide. Ce système n'aura pas non plus l'effet de remédier à l'un des plus grands vices de la loi actuelle, la multiplicité des écoles, qui empêche qu'on n'en ait de bonnes. Cependant comme il importe beaucoup de faire cesser l'opposition scandaleuse qu'on a soulevée sur plusieurs points à la loi d'éducation, je n'aurais pas de répugnance à ce qu'on fît servir le mode de contribution volontaire à préparer la voie à un système perfectionné, propre à assurer l'éducation populaire sur une base solide et permanente, un système qui opère bien, portant en lui la régénération prompte et assurée de notre intéressante population.

Ce que je veux donc, ce que nous devons tous vouloir, c'est un système d'éducation qui fonctionne avec efficacité, avec harmonie, sans murmure, sans froissement. Je me déclare hautement contre la coërcition: d'abord, parce qu'elle n'est pas nécessaire, et qu'il suffira d'un système approprié à notre état social; en second lieu, parce vous ne feriez que révolter le peuple, et rendre toute loi d'éducation impossible par la suite; ou, que, si le peuple se soumettait à contre-cœur, vous ne feriez que le préparer à une soumission d'esclave à toute loi, vraiment oppressive qu'on voudrait lui imposer, ce qui serait, certes, vous l'avouerez avec moi, bien mal commencer l'éducation d'un peuple libre. Aussi, dans la prévision ou supposition que le mode de contribution que je propose rencontrerait quelque opposition sérieuse au sein du peuple, ai-je cherché, et crois-je avoir trouvé un moyen de former un fonds d'éducation sûr et simple et à l'abri de plusieurs des objections qu'on peut opposer aux modes d'imposition dont il a été question jusqu'à ce jour.

Il est une taxe, encore inconnue en ce pays, et que les économistes les plus distingués reconnaissent, pour des raisons que chacun appréciera facilement, comme une des plus justes, et des moins pénibles à acquiescer, c'est l'impôt sur les legs et successions. "Il est pris, dit Say, sur un bien dont la destination n'était pas fixée d'avance, sur un bien que l'héritier n'ayant pas compris dans ses ressources ordinaires, et dont on lui demande une portion au moment où il le reçoit, où il a entre les mains la chose qu'on lui demande." L'usage de cette taxe, pour les besoins ordinaires du gouvernement, est très ancienne, puisqu'il la date du règne d'Auguste chez les Romains, d'où il s'est perpétué chez plusieurs nations de l'Europe. Chez les Romains, cependant, les dons faits aux plus proches parents en étaient exempts; mais McCulloch, dans son traité "On Taxation," se prononce contre cette exemption, comme ne reposant sur aucun fondement, pourvu que l'impôt soit modéré.

Je proposerais donc cet impôt, au lieu de la taxe actuelle,

ou de celle que je propose, si on ne pouvait la faire agréer au peuple, et je proposerais en outre qu'il fût progressif, comme je le fais pour la taxe foncière. De cette manière chacun contribuerait selon ses moyens, mieux encore qu'avec le mode de taxation actuelle; et il ne le ferait qu'une fois, et après sa mort du fond d'une tombe miuette; car, une fois l'impôt établi, les héritiers et légataires ne considéreraient comme leur appartenant que ce qui resterait après l'acquit de l'impôt. Puis l'impôt ne se paierait que sur des richesses réelles, tandis que la taxe prélevée sur les biens apparents des vivants, sans égard aux dettes et obligations dont ils peuvent être chargés, devient souvent une charge très onéreuse. Un autre avantage de l'impôt en question, c'est qu'il porterait sur les biens mobiliers aussi bien que sur les immeubles qui seuls sont maintenant sujets à l'impôt; de sorte qu'un riche capitaliste, ou marchand, qui aura la plus forte partie de sa fortune en portefeuille ou en marchandises, ne contribue que bien minciement au soutien de l'éducation.

A propos, sait-on que l'opulente cité de Montréal, le centre où affluent de tous côtés les richesses du pays entier; sait-on que, grâce aux allocations législatives et aux libéralités de ses seigneurs, elle se trouve presque entièrement exempte de contribution pour l'éducation du peuple? Avec le plan que je propose, il en serait tout autrement. Et c'est le côté le plus favorable de l'impôt sur les successions, qu'il porterait plus légèrement sur les populations pauvres. Aujourd'hui, qu'une population soit riche ou pauvre, il faut qu'elle contribue à proportion de son nombre. Sous le système proposé, une population riche rapportera proportionnellement plus qu'une population pauvre, et comme la répartition du fonds commun se fera, et c'est ainsi que je l'entends, à proportion de la population, il s'en suit que les localités pauvres recevront plus qu'elles ne contribuèrent.

Et voilà comme j'entends la société, une réunion d'hommes formée dans des vues d'assistance mutuelle et fraternelle; les forts appuyant les faibles, les riches secourant les pauvres. Sans cela la société n'est qu'une déception, un gâchis; on ne peut l'attirer les hommes pour les exploiter comme de vils troupeaux de bêtes. Il y a dix-huit-cent-quarante-sept ans accomplis que les hommes ont appris à s'appeler frères; il est temps sérieusement que ce mot devienne une vérité; il est temps que la charité se fasse sentir ailleurs qu'au seuil de nos demeures, où elle se borne à jeter quelques bribes dans la besace du mendiant; il est temps qu'elle prenne son essor, et se manifeste dans la législation humaine en actes, en décrets dignes d'elle, dignes aussi de la noble origine et des hautes destinées de l'homme; qu'au lieu de rabaisser le pauvre encore davantage par l'aumône, on cherche à le relever de sa condition humiliante et à en faire un homme.

Jusqu'à présent, on ne saurait se le cacher, le but et l'effet de toutes nos coutumes et législations ont été de favoriser la concentration des richesses dans un petit nombre de mains. On n'a vu dans la société que la propriété, on n'a pensé à l'homme que pour savoir le meilleur parti qu'on pouvait tirer de lui. Mais c'est prendre la société à rebours, la fin pour le moyen, comme je l'ai fait remarquer plus haut à propos des grands travaux d'art et d'amélioration. La fin de la société c'est l'homme, c'est le bonheur, c'est l'avancement moral et intellectuel de l'espèce humaine entière. La propriété, ce n'est, ce ne doit être qu'un des moyens employés pour parvenir à cette grande fin. Que veulent donc alors toutes ces lois et coutumes si soigneusement calculées pour conserver intégralement dans certaines classes toutes les richesses d'un pays, laissant les masses dans l'impuissance permanente d'améliorer leur sort? Les anciens Grecs et Romains, comme les peuples de l'Asie de nos jours encore, étaient au moins francs et conséquents. Ils n'admettaient pas la fraternité humaine, et ils traitaient le peuple en esclave. Nous, chrétiens et libéraux, nous avons l'hypocrisie de donner au peuple le nom de frère, et nous lui faisons souvent un sort pire que celui de l'esclave. La belle égalité, la belle fraternité que nous faisons à l'homme du peuple: voyez cet enfant, cet héritier du riche, à qui on prodigue tous les moyens d'instruction et d'avancement; avec des talents médiocres, nuls mêmes, il est sûr de parvenir à une position sociale des plus brillantes. Abaissez maintenant les yeux sur cette humble chaumière; voyez ce pauvre enfant, dans les yeux duquel pétillent l'intelligence, dans l'âme duquel Dieu s'est plu à faire réfléchir son image divine; d'après la manière dont nos sociétés en général ont jusqu'à présent traité, chez la grande masse des hommes, l'intelligence, le plus beau don du Créateur à l'humanité, que va devenir cet enfant du pauvre? Eh bien! à moins de quelque coup imprévu de la fortune, il ne fera qu'une porte-faix, parce qu'il ne peut aller à une bonne école élémentaire. Heureux encore pour lui et pour la société, si cette intelligence comprimée, sans essor, sans direction salutaire, ne fait de lui un grand scélérat, et ne coûte par ses crimes, à la société et aux riches, mille et mille fois plus que la bonne éducation qu'on lui aurait procurée.

Mais que voulez-vous, me demandera-t-on? Voulez-vous nous prêcher la loi agraire, la communauté des biens, l'abolition des lois de propriété? prétendez-vous qu'il faille priver un père du plaisir de laisser à ses enfants le fruit de ses longs et pénibles travaux? Non; quand je le voudrais, je sais que je prêcherais dans le désert. Nos sociétés modernes ne sont pas en état d'entendre de pareilles doctrines, quoique quelque chose de semblable se soit vu cependant. Chez les Juifs on avait tous les cinquante ans le jubilé, qui abolissait toutes les dettes. On sait qu'à Sparte la propriété foncière était divisée également entre tous les pères de famille, et que tous les enfants y étaient élevés aux frais de l'Etat. Chez les Romains, outre une seule de lois agraires, "toutes inspirées, dit Blanqui, par un vain désir de partage des terres, et d'équilibre entre les fortunes," il fut passé en différents temps nombre de lois en faveur des citoyens indigents, qu'on secourait sous une forme ou sous une autre. Enfin l'on voit que chez les premiers chrétiens il existait une espèce de communauté de biens.

(Voir la 4^e page.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
DES
MELANGES RELIGIEUX.

Nous insérons, avec bien du plaisir, la correspondance suivante que nous adresse un de nos correspondants; l'*Avenir* est invité à la reproduire.

M. L'ÉDITEUR;

Trois productions singulières figurent dans les colonnes de l'*Avenir* du 19: Ce sont le conte populaire, les bals à la campagne et une note-Éditoriale. Si ce n'est pas la même plume, c'est le même esprit qui les a dictées. L'on prétend prouver que tout le monde est maintenant d'accord pour encourager les bals publics. Moi qui ne suis pas de cet avis, M. l'Éditeur, je me crois obligé en conscience de réclamer publiquement contre cette absorption assurément trop générale, et pour cela je m'adresse à l'*Avenir* lui-même. Je veux être aussi court que possible. Pardonnez-moi pour-

tant si je me laisse aller trop loin dans un châtup aussi vaste. L'*Avenir*, qui sanctionne, par sa note éditoriale, les opinions de ses correspondants, voudrait, si je ne me trompe, nous prédire les heureux métamorphoses qui vont s'opérer devant les lumières de notre siècle. Il aurait, à en juger par les apparences, à remplir ici une mission à peu près semblable à celle du journal dont il emprunte le nom, et que la France vit, il y a environ 20 ans, éclore sous la plume du trop célèbre Lomennais. Ce génie ardent se mit en tête qu'il était appelé à opérer une grande révolution dans les idées des hommes. Dans son délire, il pensait que l'église elle-même devait subir ses lois et accommoder sa morale et ses dogmes sacrés aux exigences du 19^{me} siècle. Mais, malheureusement pour lui, l'église ne suit pas les progrès des hommes, quand il est question des vérités que son divin fondateur a déposées dans son sein. Ce qui était vrai et saint, il y a 19 siècles, est vrai et saint aujourd'hui. L'église repoussa donc avec horreur les doctrines de l'*Avenir*. Le vicair de J. C. ouvrit la bouche pour déclarer à l'univers entier que les doctrines de l'*Avenir* étaient des nouveautés profanes. Les foudres vaticanes grondèrent sur la tête de l'orgueilleux auteur qui se croyait plus habile que le corps des premiers pasteurs. A la parole infailible du docteur des nations, le monde catholique, du levant au couchant, s'agenouilla et reçut, avec respect, une décision qui venait mettre un terme à de chaudes contestations, qui menaçaient de mettre la division dans les rangs des plus célèbres écrivains de l'époque. Rome ayant parlé, la cause était décidée et l'enseignement de l'*Avenir* condamné. Les nombreux disciples que s'étaient faits par son rare talent le rédacteur-en-chef de l'*Avenir*, abandonnèrent leur maître, à la vue du précipice où il allait les faire tomber. Ainsi, rejeté de tous les vrais catholiques, l'*Avenir*, qui annonçait de si grandes choses, tomba écrasé sous le poids de ses erreurs. Il avait méprisé l'église qu'il savait être la colonne de la vérité; par un juste châtiement du ciel, il se roula lui-même dans la fange et dans l'ordure.

L'*Avenir*, qui se lève sur notre horizon, paraît animé du même esprit. Il semble rêver de grandes destinées. Il croit pouvoir jouer dans le nouveau monde un grand rôle. Il a aussi lui de grandes prétentions. Il ne veut pas à la vérité détrôner les rois, comme l'*Avenir* de France, mais il prétend abattre les tyrans des consciences. Il réclame pour le peuple, non pas la liberté de se révolter contre les princes, mais celle de danser, à la campagne comme à la ville, sans que personne y puisse trouver à redire. Examinons donc ensemble, M. l'Éditeur, si ses prétentions sont soutenables. Suivons-le à la piste. L'*Avenir* ouvre la scène par la déclaration de ses délicieuses jouissances. Son cœur est navré de joie, dans un temps comme celui-ci; car c'est un temps de fête et de plus gaieté. Ses oreilles sont réjouies, car on n'entend de tout côté que le son des instruments invitants au délassement et au plaisir. Ce qui redouble son bonheur, c'est que nos campagnes font joyeux écho à la ville. Terrebonne, St. Eustache, Vaudreuil et Lachine ont donné leurs bals; charmantes réunions où se sont confondus nos aimables compatriotes compagnards et citadins.

Qui aurait cru, M. l'Éditeur, qu'un journal qui se publie dans les intérêts de la jeunesse, eût pu insulter ainsi à la misère des temps? Nous vivons dans un temps où les affaires commerciales sont on ne peut plus mauvaises. Les pauvres meurent de faim sous nos yeux. Nous avons, à notre porte, une affreuse épidémie qui peut, à chaque instant, franchir les faibles barrières qu'on lui a assignées, et venir répandre parmi nous ses horreurs et la mort. Montréal est dans le deuil, et il pleure encore sur les tombeaux de neuf de ses pasteurs qu'un fléau dévastateur lui a enlevés. A ses portes gisent tristement plus de cinq mille cadavres qui ont été victimes de cette épouvantable maladie. Terrebonne est aussi en pleurs à la vue du mausolée de l'honorable citoyen qu'une mort, hélas! trop subite, lui a enlevé. St. Eustache entend encore les lugubres sons des cloches, qui lui ont annoncé le trépas d'un pasteur, qui sut se sacrifier pour le relever de ses cendres, après les horribles ravages de la guerre civile qui l'avait plongé dans la plus affreuse misère. Le glaive d'une nouvelle mortalité est encore suspendu sur nos têtes; car bientôt les glaces vont quitter nos rivages pour faire place à des vaisseaux d'outre-mer, chargés de morts et de mourants. C'est en face de tant d'affreux misères, que l'*Avenir*, qui ne pense qu'au présent; nage dans un océan de bonheur; c'est pour lui un temps de fêtes que ces jours de désolations. Il ferme ses oreilles aux cris lamentables des malheureux pour n'entendre que les sons harmonieux d'une musique enchanteresse. En vérité, n'est-ce pas là manquer à toutes les convenances et insulter aux malheurs des temps. Si la jeunesse, qui se forme à son école, ne reçoit pas d'autres leçons de sagesse, il faut nous attendre à un triste avenir. Tout journal a une mission importante à remplir; c'est de répandre partout un bon esprit... un esprit d'ordre, de travail, d'industrie, afin de contribuer, selon ses moyens, à former d'honnêtes citoyens qui puissent par leurs talents bien cultivés, faire la gloire de leur patrie. C'est là un devoir impérieux, et quiconque s'en écarte, trahit ses engagements envers ses lecteurs. Reste à savoir si c'est en recommandant la danse et tous les plaisirs qui l'accompagnent, que l'on réussit à former un bon peuple et à le rendre moral. Pour cela suivons l'*Avenir*. En preuve de tout ce qu'il nous dit de beau sur ce temps de fêtes, il cite des exemples. Ce sont, dit-il, les bals des sociétés des *Old-Fellows*, *Mechanics Institute*, etc. et comme ces grands exemples pourraient ne pas satisfaire tout le monde, il ajoute: ces fêtes aux yeux des hommes de progrès ont un grand avantage, celui d'agrandir et d'entretenir les relations dans la société; d'inspirer le goût pour l'éducation physique, beaucoup trop négligée jusqu'ici parmi nous. Ici l'*Avenir* nous révèle toute sa pensée, et nous fait part de ses projets de réforme et d'agrandissement dans les intérêts de la jeunesse. Pour la former au bien, et la rendre capable de grandes choses, cette jeunesse qui est l'espérance de la société, il faut qu'elle danse; car aux yeux des hommes de progrès, il y a de ses plus chers intérêts. Selon lui, ce sont les bals qui entretiennent les relations dans la société; qui inspirent du goût pour l'éducation physique.

Mais voyons un peu si tout cela est vrai. Pour n'être pas trop long, je ne vous dirai qu'un mot, M. l'Éditeur, sur le bal du *Mechanics Institute*; je n'y étais pas; car je ne vais à aucun bal, mais s'il faut en croire ceux qui y ont assisté, il s'y est passé des choses étranges que l'*Avenir* a dû savoir, parce que sans doute il aura fait partie de cette belle réunion, aussi charmante que celle de Terrebonne. Il y a eu, assure-t-on, une telle confusion, un tel oubli des convenances, un tel mélange de personnes de tout rang et de tout sexe, qu'entr'autres choses fort déplacées, l'on a vu un personnage distingué danser avec les servantes d'un de nos généraux d'armée, et des courtisanes confondues avec des dames et demoiselles assurément fort respectables. Voilà, comme vous voyez, des relations bien établies dans la belle société. Voilà du bon goût pour l'*Avenir*.

Maintenant l'éducation physique, à laquelle nos pères, qui vivaient dans le bon vieux temps, n'entendaient rien, n'est plus honteusement négligée parmi nous.

Mais laissons là les bals du *Mechanics Institute* et autres; et considérons ces partis de plaisir en eux-mêmes. Comme dans ce moment l'*Avenir* est prévenu contre la doctrine des pasteurs de l'église par rapport à ces réunions dangereuses, je puis lui citer des autorités qui feront peut-être sur lui plus d'impressions. Car il n'y a pas que les prêtres et tous les bons chrétiens qui ont jugé sévèrement les bals. L'histoire de l'antiquité est là pour attester que les païens avaient placé là dans un rang des vices. Un de leurs écrivains crut donner une fort mauvaise note d'une dame romaine, en disant qu'elle "dansait mieux qu'il ne convenait à une femme honnête." Cicéron dit que, pour danser, il faut être ivre ou avoir perdu la raison. Tout cela est fort; et l'*Avenir* va crier à l'exagération; mais remarquez bien, M. l'Éditeur, que ceux qui caractérisent ainsi le bal sont des idolâtres dont la morale était assurément bien relâchée; s'ils ont parlé ainsi, après les seules lumières de la raison, dans de bons moments où elle leur faisait entendre sa voix, qu'auraient-ils pensé et dit, s'ils avaient connu la loi évangélique, qui crie à toutes les pages que, pour être sauvé, il faut se faire violence, marcher par le sentier resserré et entrer par la porte étroite; que les jugements de Dieu sont si sévères que l'on rend compte d'une parole inutile, que les bonnes œuvres s'en sentent essentielles que l'on sera maudit et jeté au feu éternel, pour avoir été un serviteur inutile, pour n'avoir pas donné à manger à ceux qui avaient faim, etc. etc. que rien de souillé n'entrera dans le ciel, et qu'il faudra payer jusqu'à la dernière obole, avant d'y être introduit.

Mais je m'aperçois que je m'oublie, M. l'Éditeur, et que je parle en chrétien; je reviens donc à mon Cicéron, qui me rappelle tant de doux souvenirs d'enfance, et je dis que, pour danser, il faut être ivre ou fou. Pardonnez-moi cette expression que j'emprunte à l'orateur romain qui fit tant de fois retentir le fameux Forum du bruit de sa majestueuse éloquence. Oui, il faut être ivre ou fou pour se donner de gaieté de cœur en spectacle et s'assujétir à l'étiquette d'un bal; pour consentir à passer de bouche en bouche, pour peu que l'on bronche dans sa tenue et que l'on soit embarrassé dans ses manières; pour avoir contre soi les rieurs, dès que sa mise n'est pas à l'étiquette du jour; pour s'endettier parlesses la tête, et ruiner sa famille pour le plaisir de divertir les autres à ses dépens; pour exposer des marchands à de funestes banqueroutes, en punition de leur présomptueuse confiance à mettre leur fortune au jeu pour favoriser le luxe et l'élargissement des bals de sociétés; pour ruiner sa santé par des veilles excessives, enfin pour s'exposer à de dangereuses maladies que l'on contracte si aisément en passant du chaud au froid... Si tout cela n'est pas vrai, je consens que l'*Avenir* convainque de faux mon auteur. Or, je crois qu'il aura de la peine.

Tout le monde n'est donc pas d'accord avec l'*Avenir* pour favoriser les bals publics. Il n'y a donc pas que le curé de Terrebonne qui y trouve à redire. Mais examinons un peu comment l'*Avenir* traite ce curé qu'il avoue d'ailleurs être un homme de mérite sous tous rapports, excepté, bien entendu, celui de sa doctrine sur les bals. Sur ce point, les prédications de ce curé ne sont aux yeux de l'*Avenir* que des déclamations du haut de la chaire. Il déclame de la sorte pas ce qu'il se croit encore au bon vieux temps où le Diable ne manquait jamais d'assister en personne à toute réunion d'insulte. Selon l'*Avenir*, ce bon curé n'est dans l'erreur par rapport aux bals, que parce qu'il ne sait pas distinguer entre une réunion où les convenances, la bonne éducation sont la suite-garde la plus sûre des mœurs et les bals où règne la licence. Enfin, conclut l'*Avenir*, l'effet de pareilles prédications est d'ôter toute confiance en un homme que l'on ne peut regarder que comme un tyran des consciences. Voilà bien des insinuations ingénieuses contre un homme de mérite. Or voyez tout simplement le fait, qui les n'provoquent. M. le curé de Terrebonne, un de ces derniers dimanches, annonça à son prône que l'on ferait, cette année, à l'ordinaire les quarante heures, pendant les jours gras, et sans autre réflexion, il dit à ses paroissiens qu'il espérait que l'on s'y préparerait avec ferveur; mais que ce ne serait assurément pas en allant aux bals. Ce seul mot fut reçu avec respect; et à l'exception de deux couples, personne de la paroisse n'a voulu assister au bal préparé pour recevoir les danseurs de la paroisse comme ceux de la ville. Les braves gens de Terrebonne savent apparemment que quelques-uns certains gens de la ville ne se tiennent pas toujours comme il faudrait, quand ils vont se divertir à la campagne. Ils peuvent se rappeler encore qu'il y a peu d'années, de jeunes étourdis de Montréal allèrent causer du scandale dans leur paroisse, et compromirent, par leur mauvaise conduite, leurs respectables parents établis dans cette ville. Que pour éviter de pareilles aventures, la bonne société de Terrebonne, comme celle de toute autre paroisse, reçoive avec respect les avis des Pasteurs, je ne vois pas grand mal à cela.

(La fin au prochain numéro.)

CONSEIL LEGISLATIF.

Montréal, vendredi, 25 février 1848.

Aujourd'hui à trois heures, P. M., SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL s'est rendu avec le cérémonial ordinaire à la CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF dans l'édifice du Parlement, et a pris son siège sur le Trône. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à SON EXCELLENCE y faire requérir la présence de l'Assemblée Législative; cette Chambre s'y étant rendue, l'Honorable PIERRE MCGILL Orateur du Conseil Législatif, a dit, de la part de SON EXCELLENCE, qu'elle ne jugerait pas à propos de déclarer les causes pour lesquelles elle avait convoqué le présent Parlement, avant qu'il ait été procédé suivant la loi à l'élection d'un Orateur pour l'Assemblée Législative. Après quoi les Membres de l'Assemblée Législative se sont retirés à leur Chambre. Alors Son Excellence s'est aussi retirée.

Montréal, Lundi, 28 Février 1848.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL s'est rendu aujourd'hui à Trois-Heures P. M. avec le cérémonial ordinaire à la Chambre du Conseil Législatif, et ayant pris son siège sur le Trône, a requis la présence de l'Assemblée Législative. Les Membres de ce Corps précédés par leur ORATEUR l'Honorable A. N. MURPHY ont paru incontinent à la Barre. L'Honorable A. N. MORIN a informé Son Excellence que le choix de l'Assemblée, comme Orateur, était tombé sur lui; et qu'il réclamait pour les Membres les privilèges ordinaires du Parlement. Après quoi il a plu à SON EXCELLENCE faire le Discours suivant: